

# Arrêté de protection du couvent



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## ARRETE

Modifiant l'arrêté du 6 juillet 1988 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien couvent des Prêcheurs d'Aix-en-Provence (Bouches du Rhône)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'arrêté en date du 6 juillet 1988 portant inscription titre de monument historique des vestiges de l'ancien couvent des Prêcheurs situé à Aix -en- Provence (Bouches-du-Rhône)

Considérant la nécessité de préciser l'étendue de l'inscription mentionnée dans cet arrêté,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est complété par :

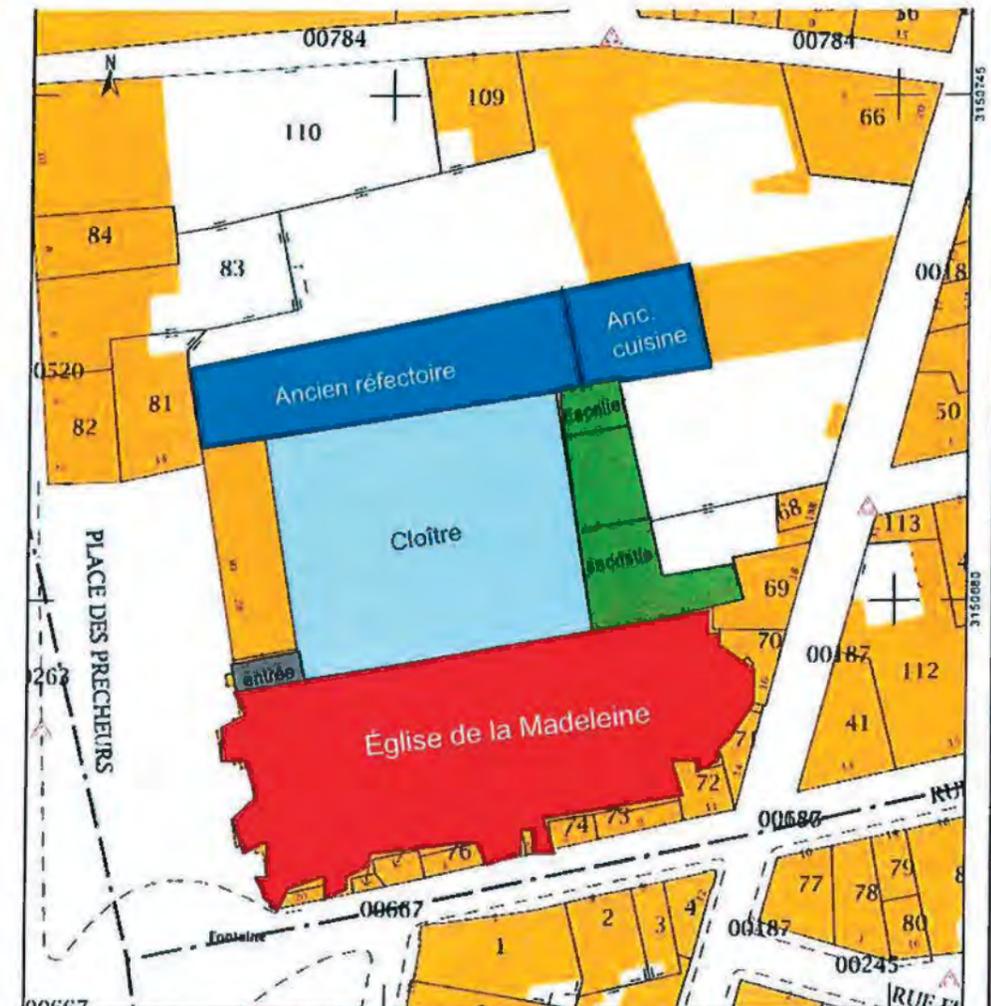
Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'ancien couvent des Prêcheurs telles que délimitées sur le plan joint :

- Le cloître en totalité avec ses galeries et son préau,
- les façades et toitures de l'aile Nord et de l'aile Est,
- Le rez de chaussée voûté et les caves de l'ancien réfectoire situé dans l'aile Nord,
- Le rez de chaussée voûté de l'ancienne cuisine,
- Le rez de chaussée voûté de l'aile Est, incluant les parties annexes de l'église des Prêcheurs
- L'escalier d'honneur en pierre et sa cage,
- Le corps d'entrée du couvent vers la place des Prêcheurs, en totalité.

situé 28 et 30, place des Prêcheurs à AIX EN PROVENCE (13) et figurant au cadastre section AD sur la parcelle n° 67 d'une contenance de 4 530 m<sup>2</sup> et parcelle 80, d'une contenance de 2 242 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune d'AIX EN PROVENCE, n° de SIRET 211300017 depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

.../...

13 AIX EN PROVENCE  
Couvent des Prêcheurs (vestiges) : plan annexé à l'arrêté d'inscription du 13 OCT. 2015

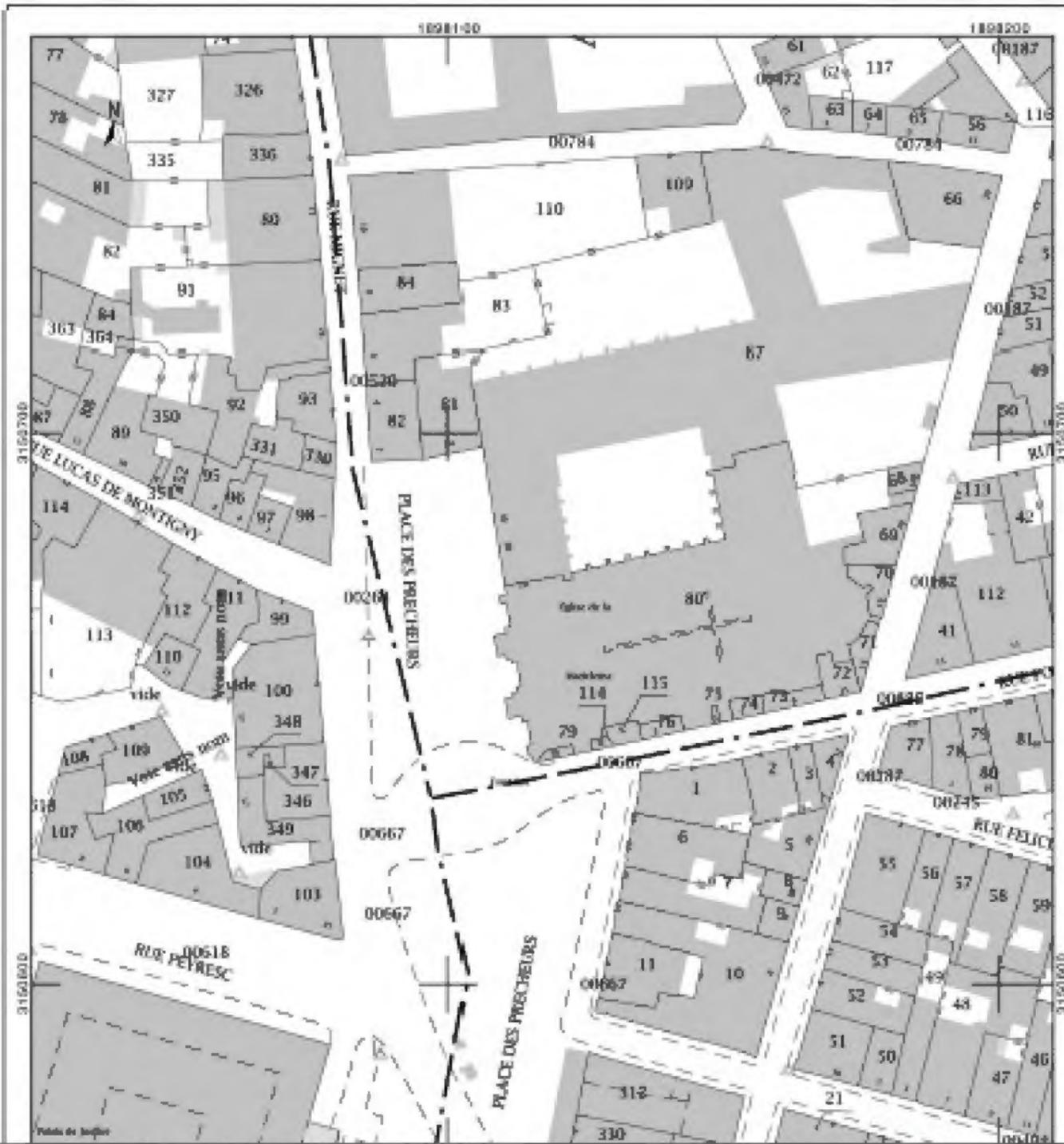


- Cloître
- Corps d'entrée du couvent
- Aile nord : ancien réfectoire et ancienne cuisine
- Aile est
- Église de la Madeleine (classée MH)

Le Préfet de Région

Stéphane BOUILLON

Département : BOUCHES DU RHONE  Commune : AIX EN PROVENCE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D' AIX 10 avenue de la Cible 13626 13626 Aix en Provence Cedex 1 tél. 04 42 37 54 00 -fax cdlf.aix-en-provence@dgifp.finances.gouv.fr
Section : AD Feuille : 000 AD 01  Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/500  Date d'édition : 27/01/2021 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr	



## Plan cadastral et vue cavalière



Perspective cavalière de l'îlot depuis le nord-est

# L'église de la Madeleine : description et évolution

L'église paroissiale de la Madeleine a succédé à l'église du couvent des frères Prêcheurs démantelé à la Révolution.

En 1274, une première église est élevée au sud du couvent, le long de la voie d'accès à la ville, la rue Portalis actuelle.

Réparée et plusieurs fois remaniée au XIVème et XVème siècles, notamment grâce à l'aide du Roi René, l'église fut consacrée en 1452.

Elle était couverte d'une voûte d'ogives et d'une charpente que les infiltrations d'eau ruinèrent en 1485.

"L'an 1485, le couvert de l'église des mêmes religieux tomba par terre, le jour de la fête des Innocents (28-12) et il fut fait ensuite cette belle charpente de bois que l'on y voit encore aujourd'hui." (Honoré Bouche, 1664).

De nombreuses difficultés existaient, bien attestées par une succession de textes des XIVème et XVème siècles signalant des réparations constantes de la toiture.

Cet édifice devait céder lui-même la place à l'église classique actuelle (1691-1702), établie sur les plans de Jean Vallon (la façade dont un projet avait été préparé en 1662 par l'Architecte aixois Jean-Claude Rambot resta inachevée jusqu'en 1855-1860. Elle fut terminée sur les dessins de Henry Revoil, Architecte du Gouvernement chargé des édifices diocésains).

Plan de l'église classique :

- une nef centrale et deux bas-côtés de cinq travées,
- un transept,
- un chœur barlong de deux travées dont la première est flanquée de chapelles latérales,
- une abside semi-circulaire.

Le plan correspond exactement selon l'abbé Boyer au plan de l'église du XVème siècle. D'après le devis de 1691, le premier édifice ne fut pas entièrement démoli :

Les voûtes d'ogives ont été remplacées par des voûtes d'arêtes, sauf celles des deux chapelles latérales de l'entrée qui furent conservées et existent encore. Les chapelles latérales ont été reliées entre elles pour former des collatéraux. Des contreforts en talus furent élevés sur les arcs doubleaux pour contenir les poussées des voûtes de la nef.

L'édifice a la particularité de conserver, imbriquées au sud et autour du chevet dès le 17° siècle, une série de maisons particulières dont certaines ont rogné les contreforts.

L'église est toujours affectée au culte, ainsi que la galerie sud du cloître et une partie de l'aile est (cf plan cadastral).

Elle est classée au titre des monuments historiques par arrêté du 24 octobre 1988.

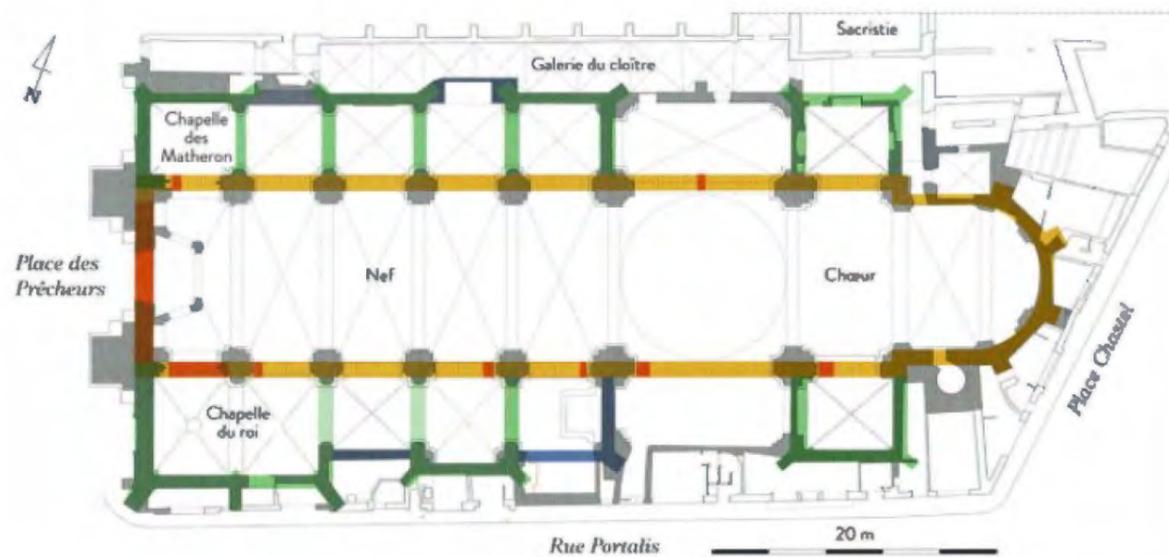
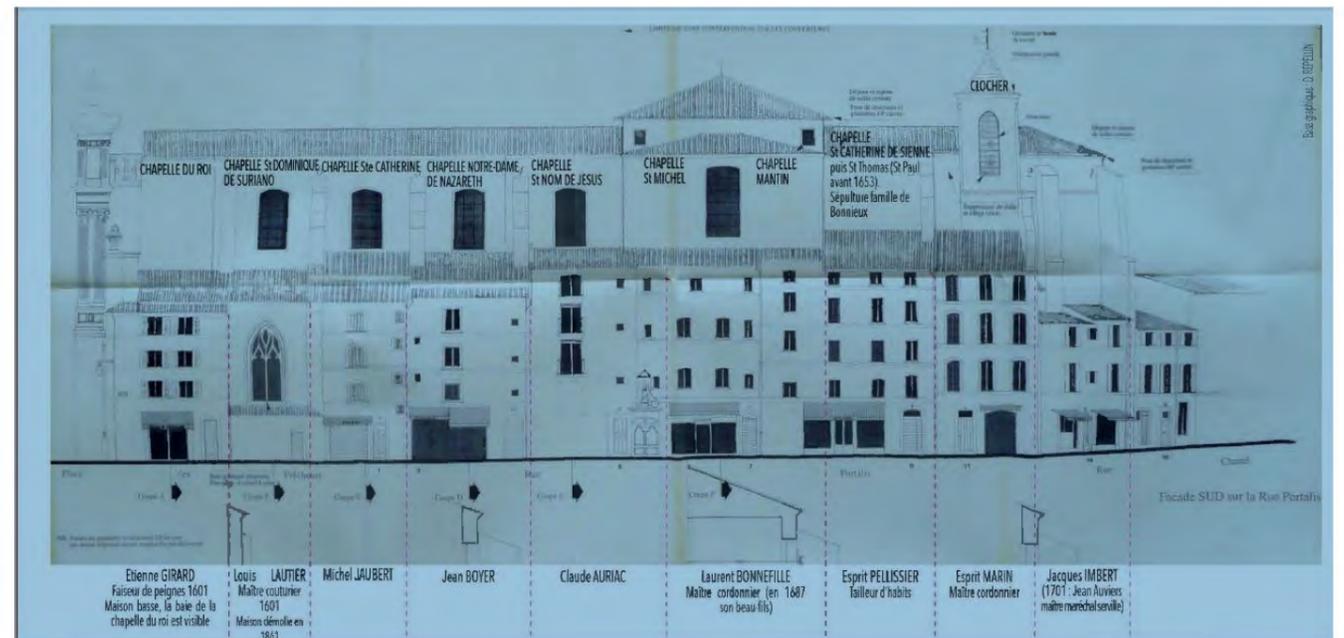


Fig. 29 – Église des Prêcheurs, plan chronologique.

ÉTAT 1 : XIV <sup>e</sup> siècle	ÉTAT 2a : XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècle	ÉTAT 2b : XV <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècle
Maçonneries conservées	Maçonneries conservées	Maçonneries conservées
Maçonneries restituées	Maçonneries restituées	Maçonneries restituées

Plan archéologique montrant la superposition des structures médiévales dans l'édifice actuel



Élévation sud de l'église avec bâti accolé rue Portalis

# EXERCICE I : PROJET DE SÉCURISATION

## Planches photographiques de l'église de la Madeleine

### Elévations extérieures de l'église :



Façade ouest (façade de Revoil vue depuis la Place des Prêcheurs)



Façade nord émergeant du couvent



Façade sud et chevet de l'église émergeant des maisons, rue Portalis

### Exemple de maisons adossées au collatéral sud et au chevet de l'église



Angle façade ouest (Place des Prêcheurs / rue Portalis)



Place des Prêcheurs



3, rue Portalis



14, rue Chastel



L'édifice est encastré dans les habitations, les contreforts ont été rognés ou supprimés en partie



Contreforts 6, 5 et 4 vus vers l'ouest



Contrefort évidé  
14 rue Chastel



WC dans ancienne arcature  
gothique Place des Prêcheurs



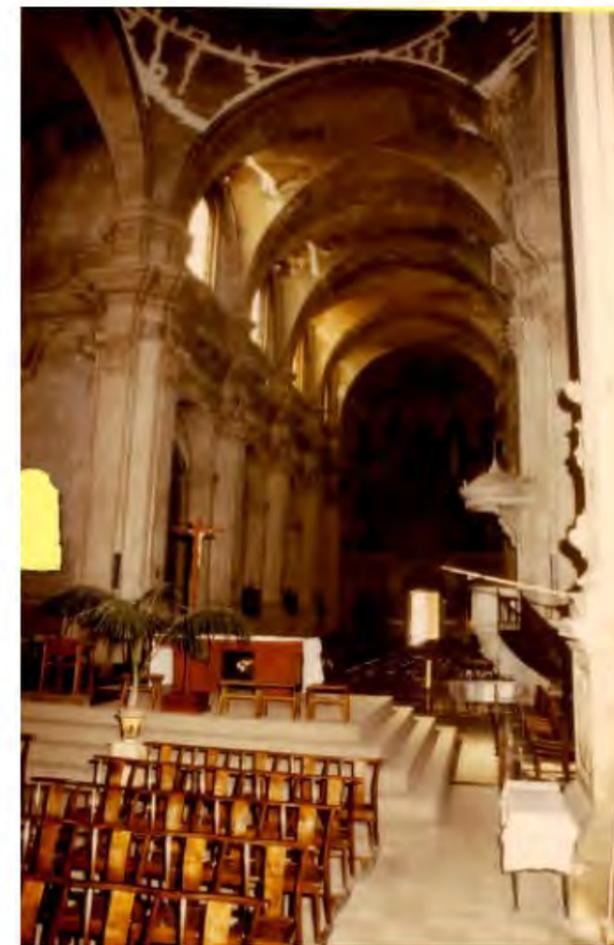
Contreforts 5 et 4 vus vers l'est



**Le chœur vu de la nef**



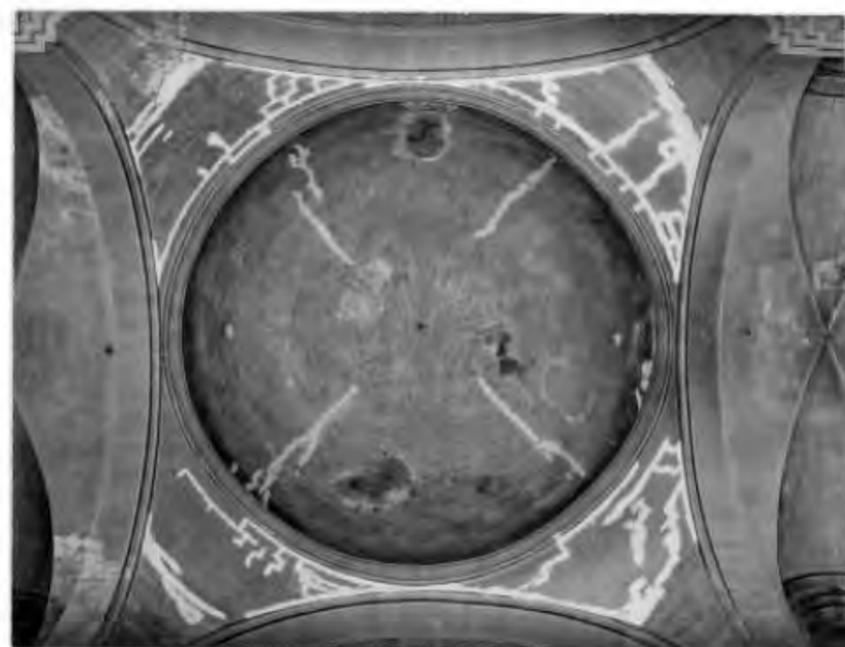
**4<sup>ème</sup> travée de la nef et collatéral sud**



**La nef vue du chœur**



**Fissuration verticale Pile S9  
entre nef et bas-côté sud**



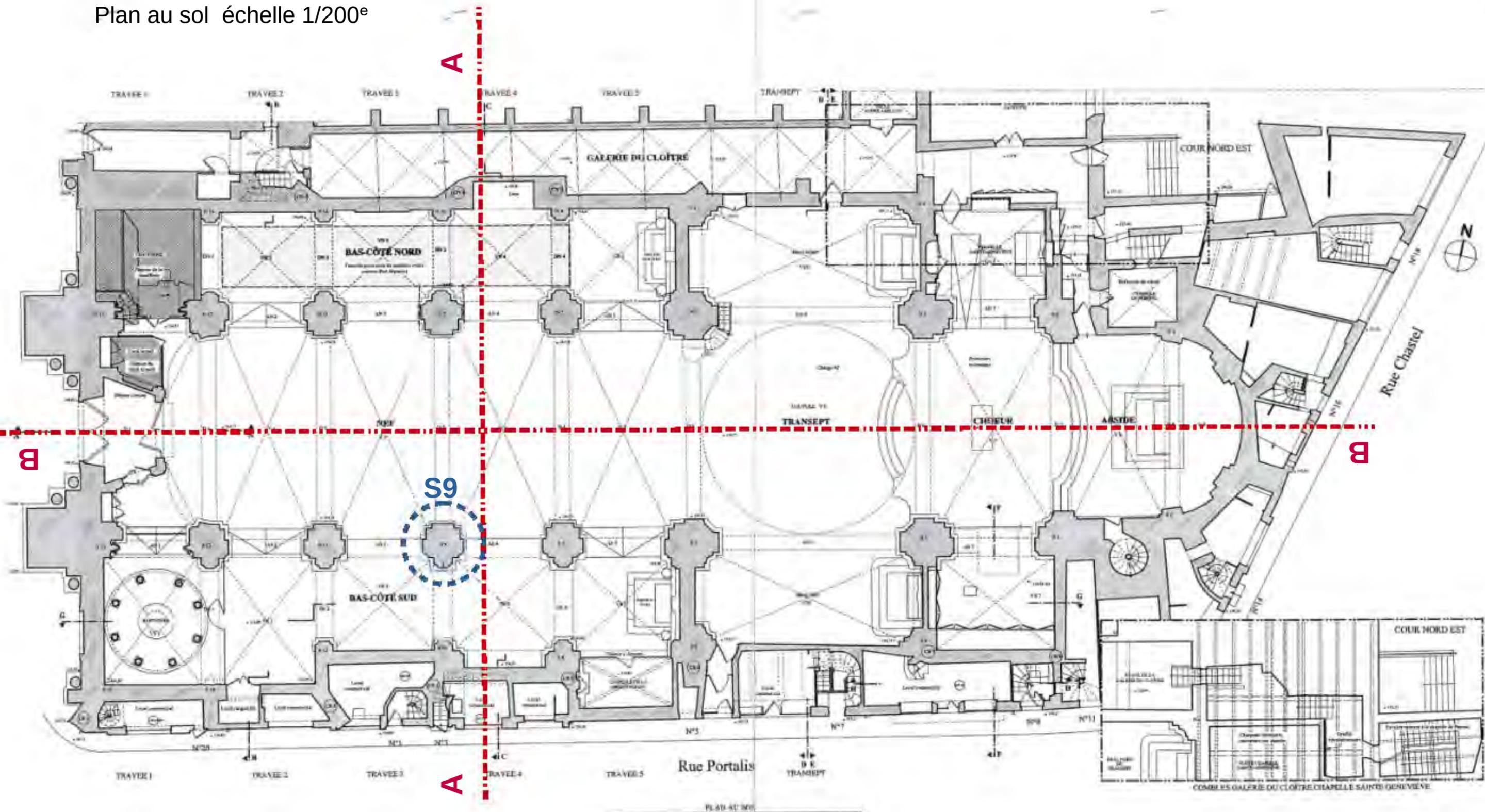
**Voûte de la croisée fissurations multiples**



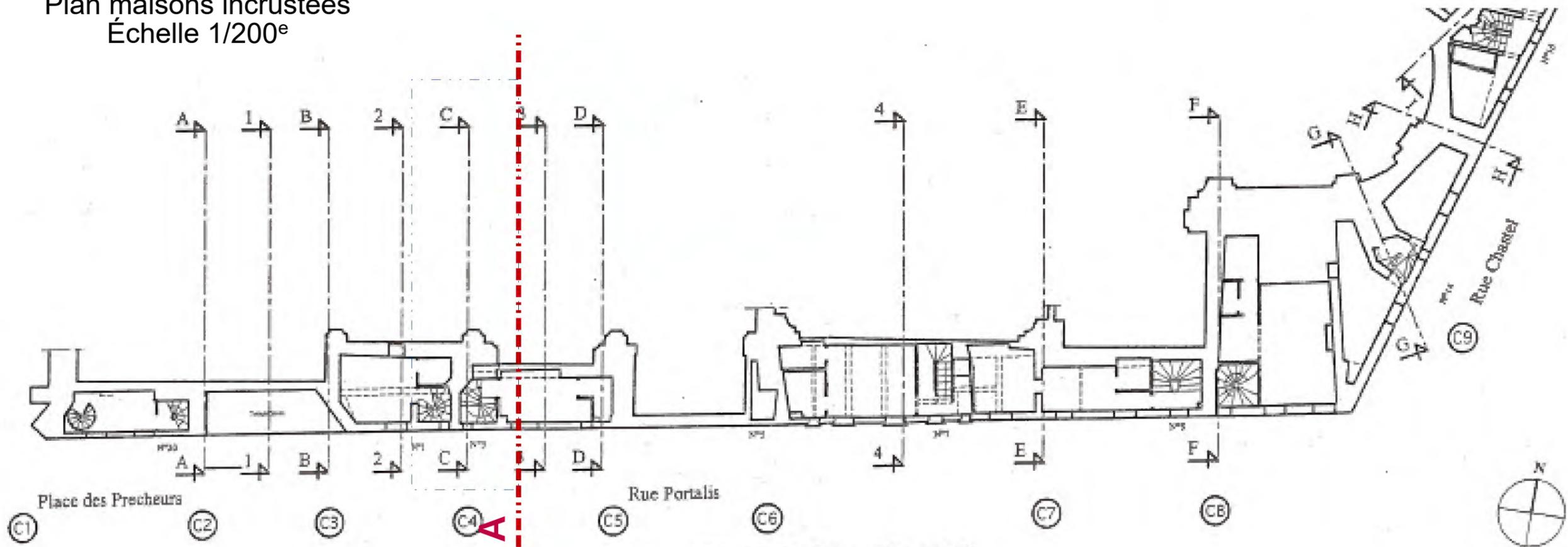
**Voûte de la nef  
Fissurations multiples et décollement de la facade sud travée 4**

# Cahier de plans

Plan au sol échelle 1/200<sup>e</sup>

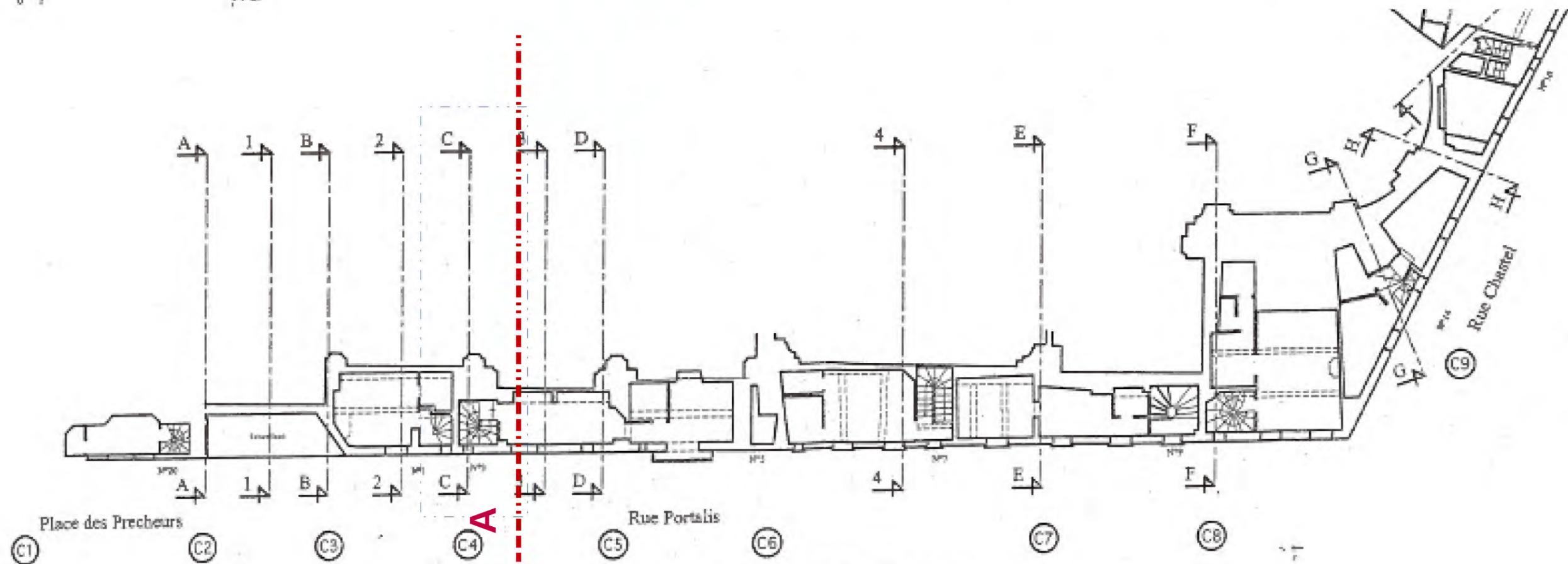


Plan maisons incrustées  
Échelle 1/200<sup>e</sup>



PLAN DU 1er ETAGE

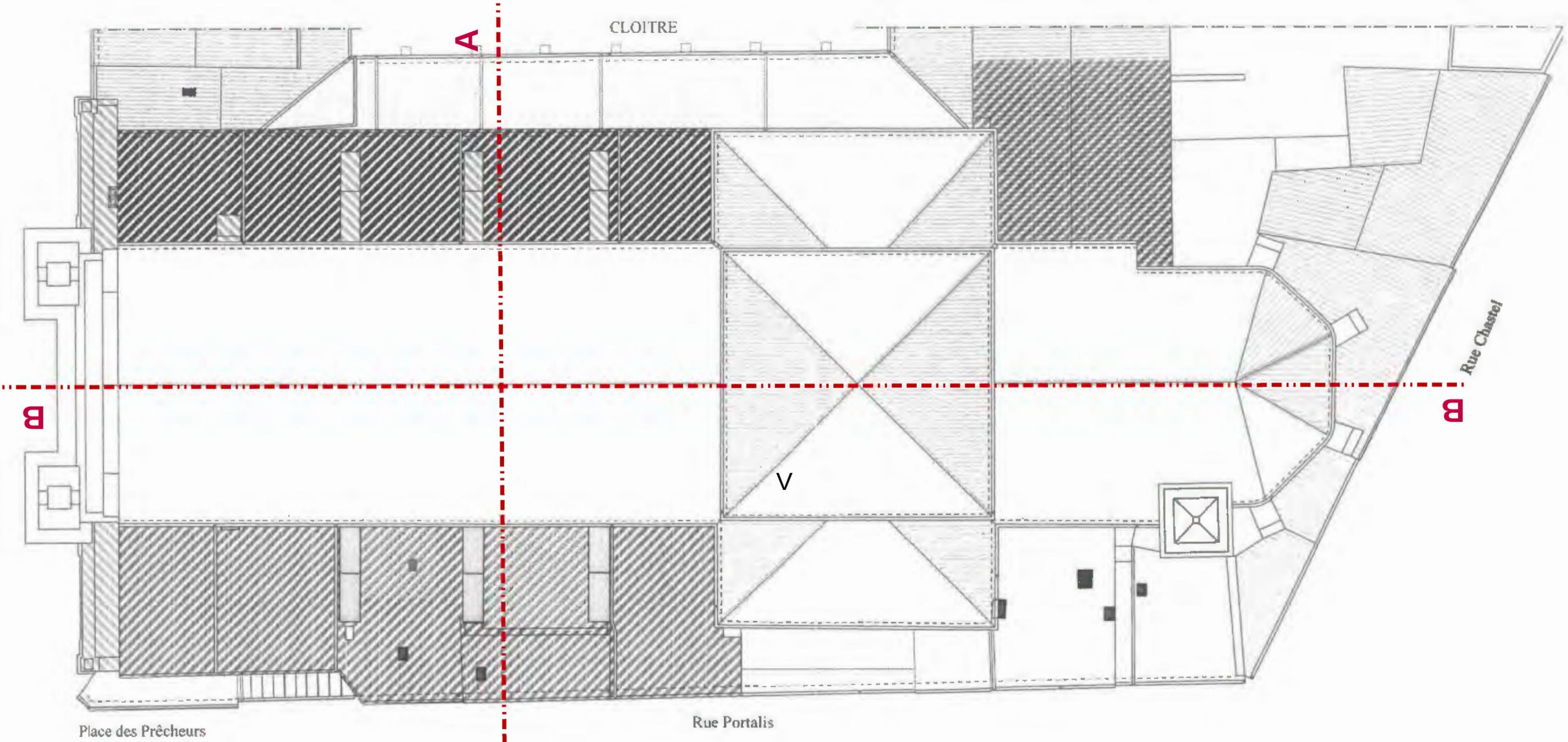
0 1 10 m



PLAN DU 2e ETAGE

0 1 10 m

Plan de toiture échelle 1/200<sup>e</sup>

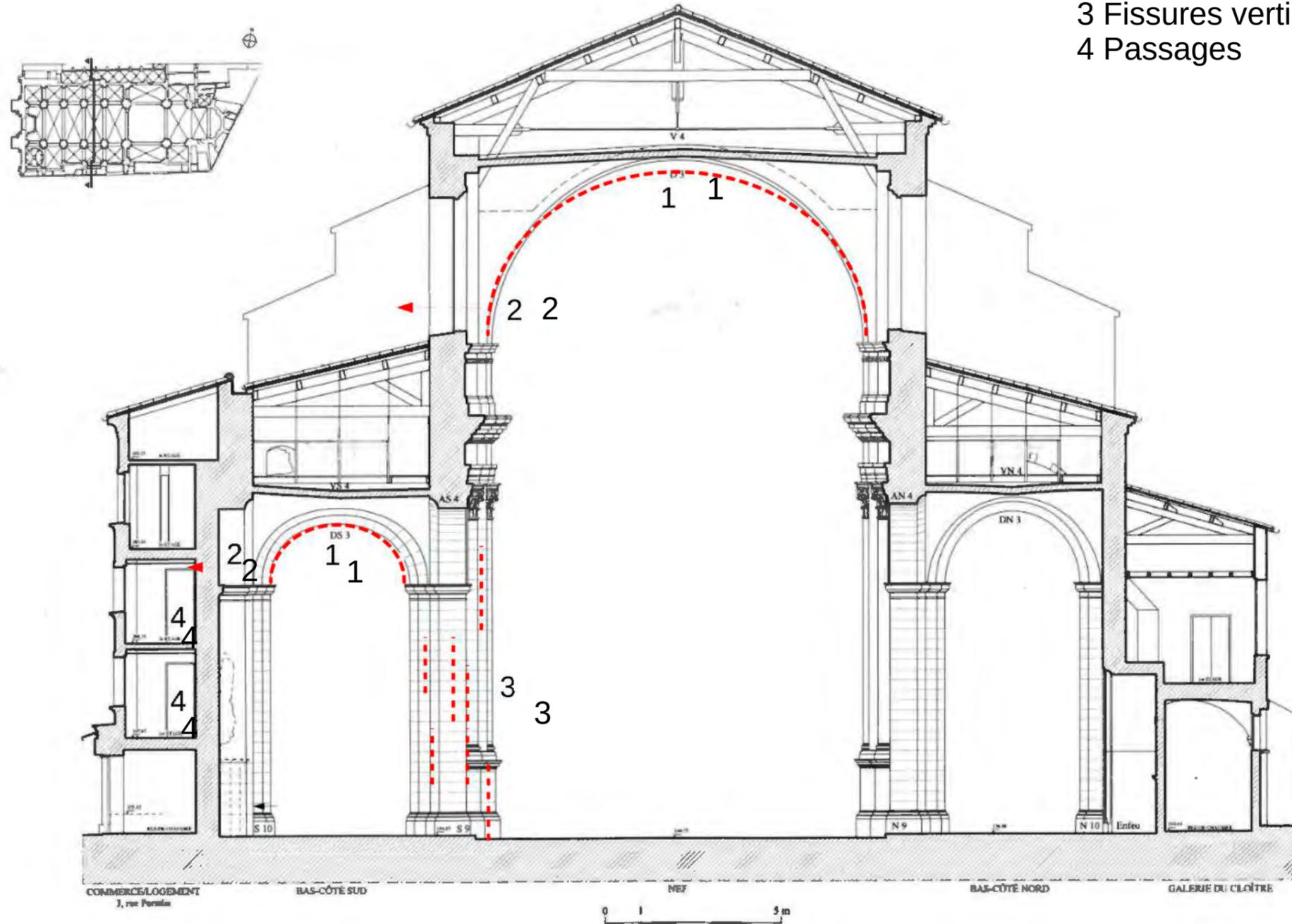


- |   |  |   |                              |
|---|--|---|------------------------------|
|  | Charpentes vétustes. Couvertures défectueuses. Solins et abergements à refaire |  | Protections plomb existantes |
|  | Charpentes vétustes. Couvertures solins et abergements à refaire               |  | Fenêtre de toit              |
|  | Pierres sommitales dégradées non protégées                                     |   |                              |
|  | Fenêtre de toit à changer  |   |                              |

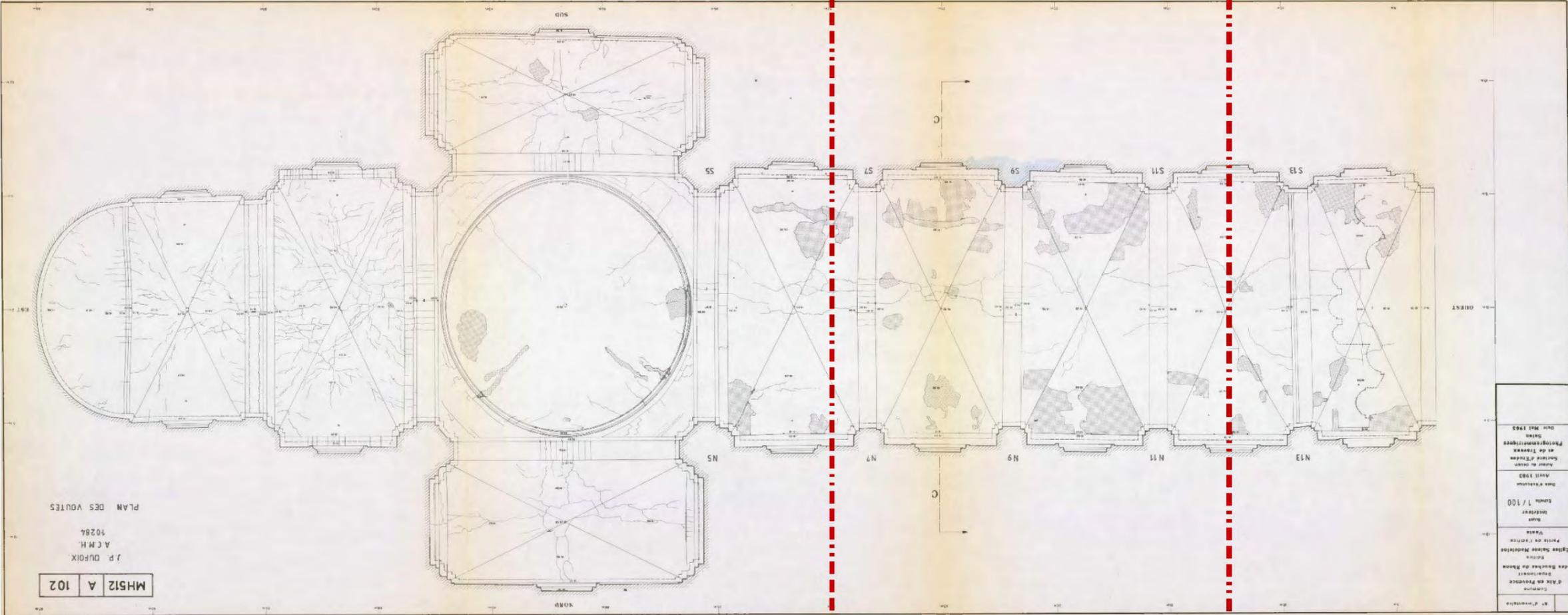
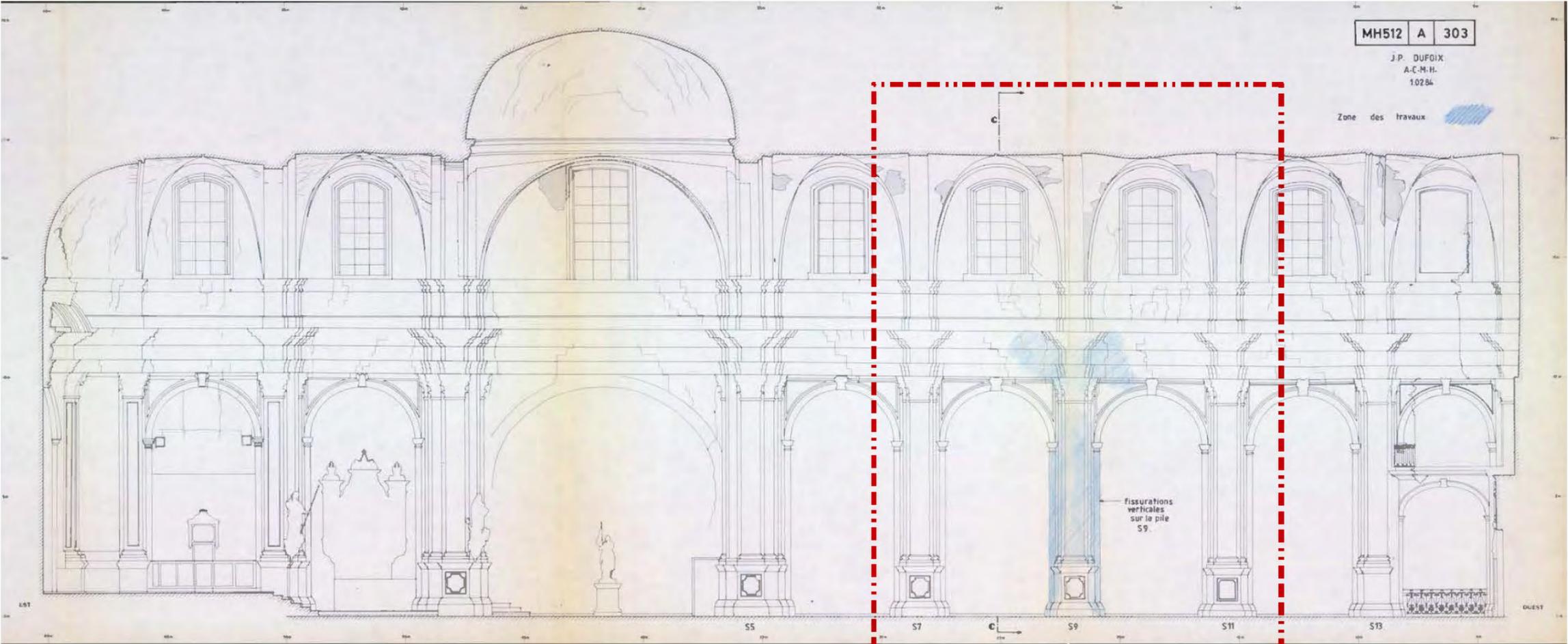
0 1 10 m

Coupe transversale  
AA Niveau pile 9  
échelle 1/100<sup>e</sup>

- 1 Déformation arc doubleau / joints vidés
- 2 Dévers
- 3 Fissures verticales
- 4 Passages

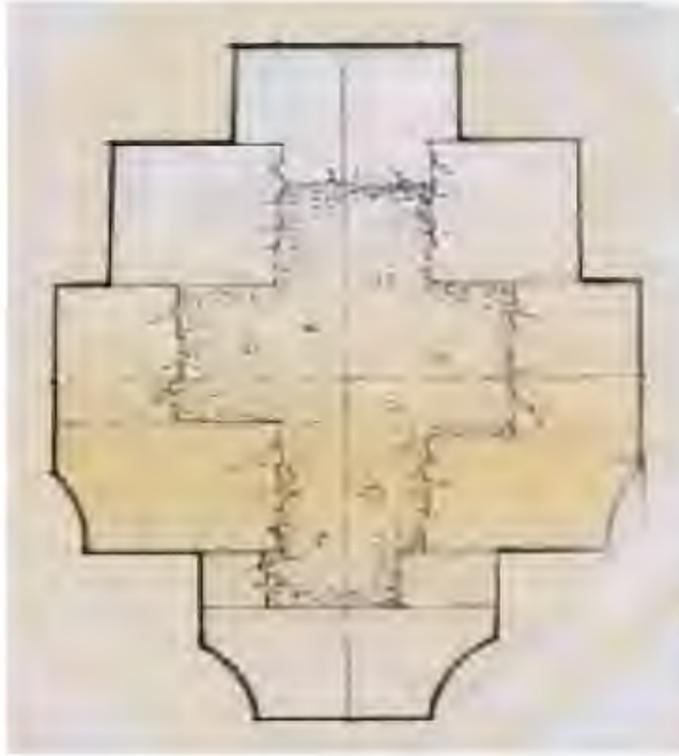
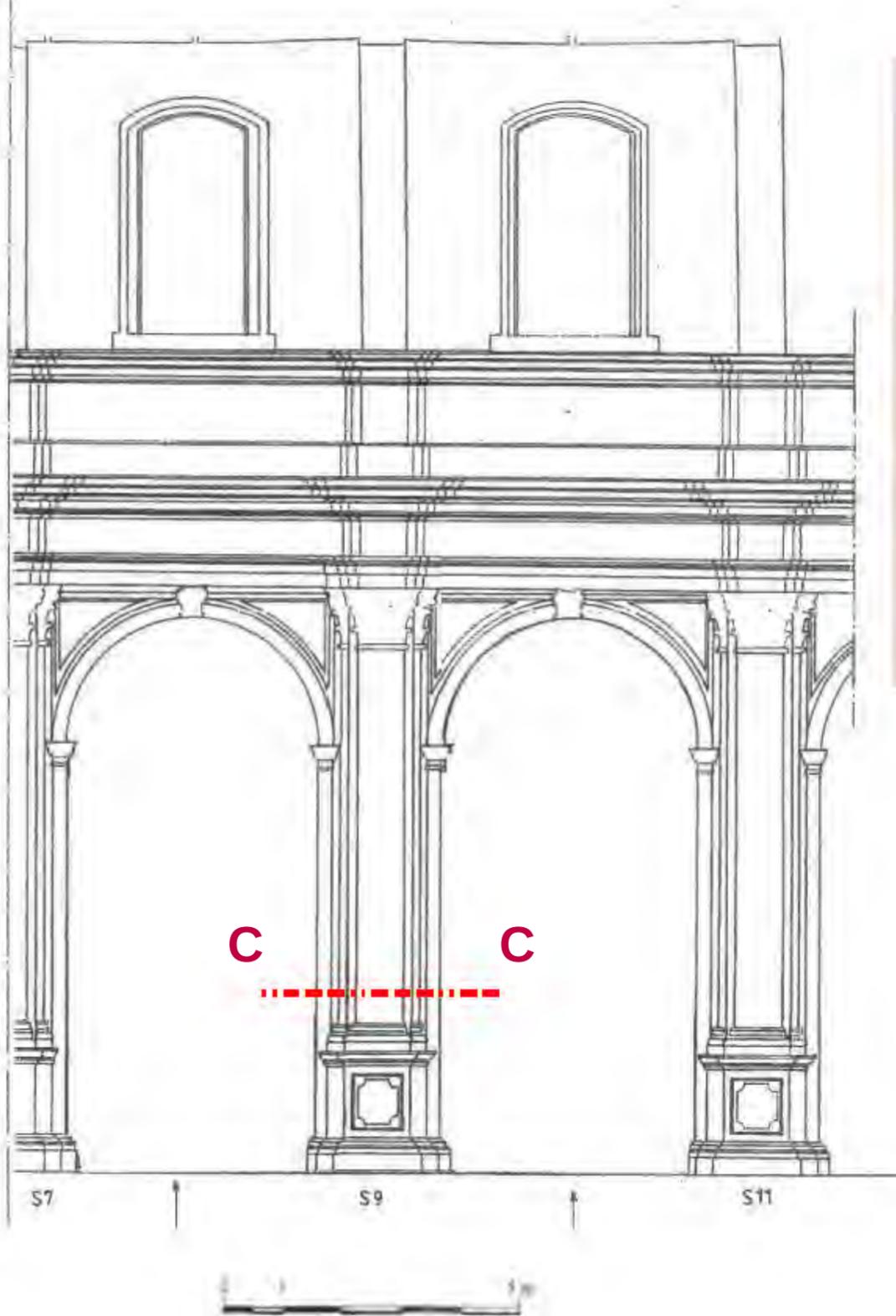


Coupe longitudinale BB et plan de la voûte échelle 1/200<sup>e</sup>

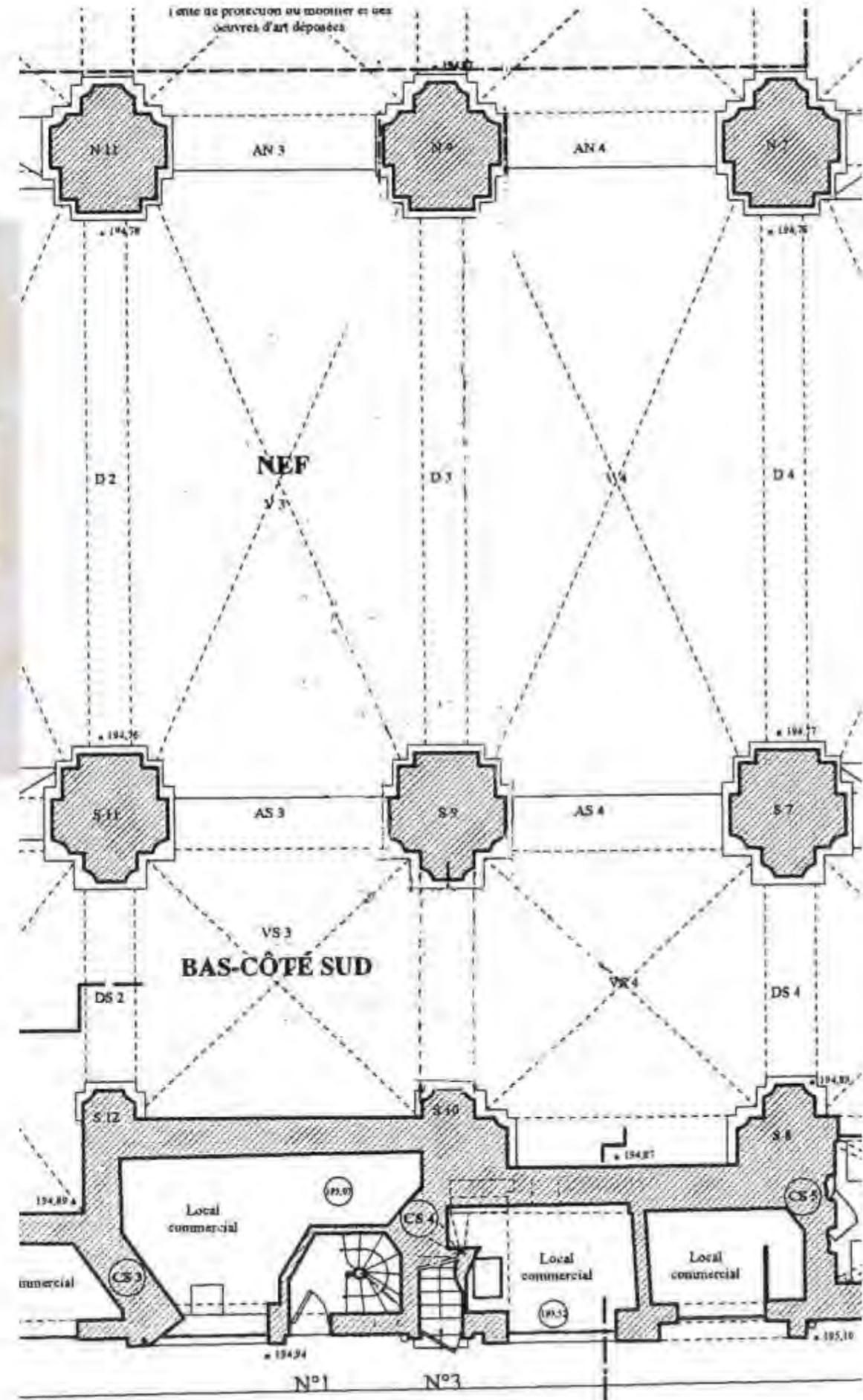


Extraits Coupe longitudinale BB et plan au sol  
Travées 3 à 4 côté sud

échelle 1/100<sup>e</sup>



Pile S9  
Plan coupe CC  
échelle 1/25<sup>e</sup>



# Énoncé de l'exercice I

## Travail à rendre sur une 1<sup>er</sup> feuille de calque au format raisin (50 x 65 cm)

L'emploi de la couleur est autorisé

### Projet de sécurisation et stabilisation d'édifices historiques :

L'épreuve porte sur l'église de la Madeleine, qui a connu des mouvements de dévers au sud dès sa reconstruction en 1702.

Une campagne de bouchage de fissures des voûtes a été entreprise il y a quelques années.

Après un été sec et de fortes pluies, des mouvements se sont accentués entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> travée de la nef, fissurations en coup de sabre de la pile S.9, déformation du doubleau et réouverture des fissures de la voûte de la nef au droit du mur sud, déformation du doubleau et de la voûte du bas-côté (cf photos, plans et coupes).

1- Vous décrierez et analyserez ces pathologies pour en établir le diagnostic. Vous émettrez des hypothèses quant aux facteurs aggravants.

2- Vous proposerez de manière graphique et en légende le protocole des mesures de mise en sécurité appropriées et les dispositifs de consolidation d'urgence à mettre en œuvre pour stopper ces désordres et assurer la sécurisation des personnes et des biens.

Le rendu graphique figurera les éléments de stabilisation proposés et comportera :

a)

- un plan au sol au 1/100<sup>e</sup>
- une coupe transversale au 1/100<sup>e</sup>
- une coupe élévation longitudinale au 1/100<sup>e</sup>
- un détail au 1/25<sup>e</sup> d'un élément de stabilisation proposé

b) des schémas ou dessins explicatifs à la libre appréciation du candidat.

Les différents plans et coupes seront, le cas échéant, complétés par des dessins et des schémas explicatifs légendés ;

Les détails feront apparaître les points cruciaux afin que les ouvrages mis en œuvre puissent faire l'objet de mesures de réglage ou d'ajustement et ne pas entraver les travaux définitifs ; le dispositif doit être en mesure de perdurer au moins une dizaine d'années.

Les informations produites doivent être suffisamment précises pour qu'une entreprise, non-experte dans la construction des ouvrages que vous proposez de faire réaliser, puisse être clairement cadrée dans sa mission de réalisation.

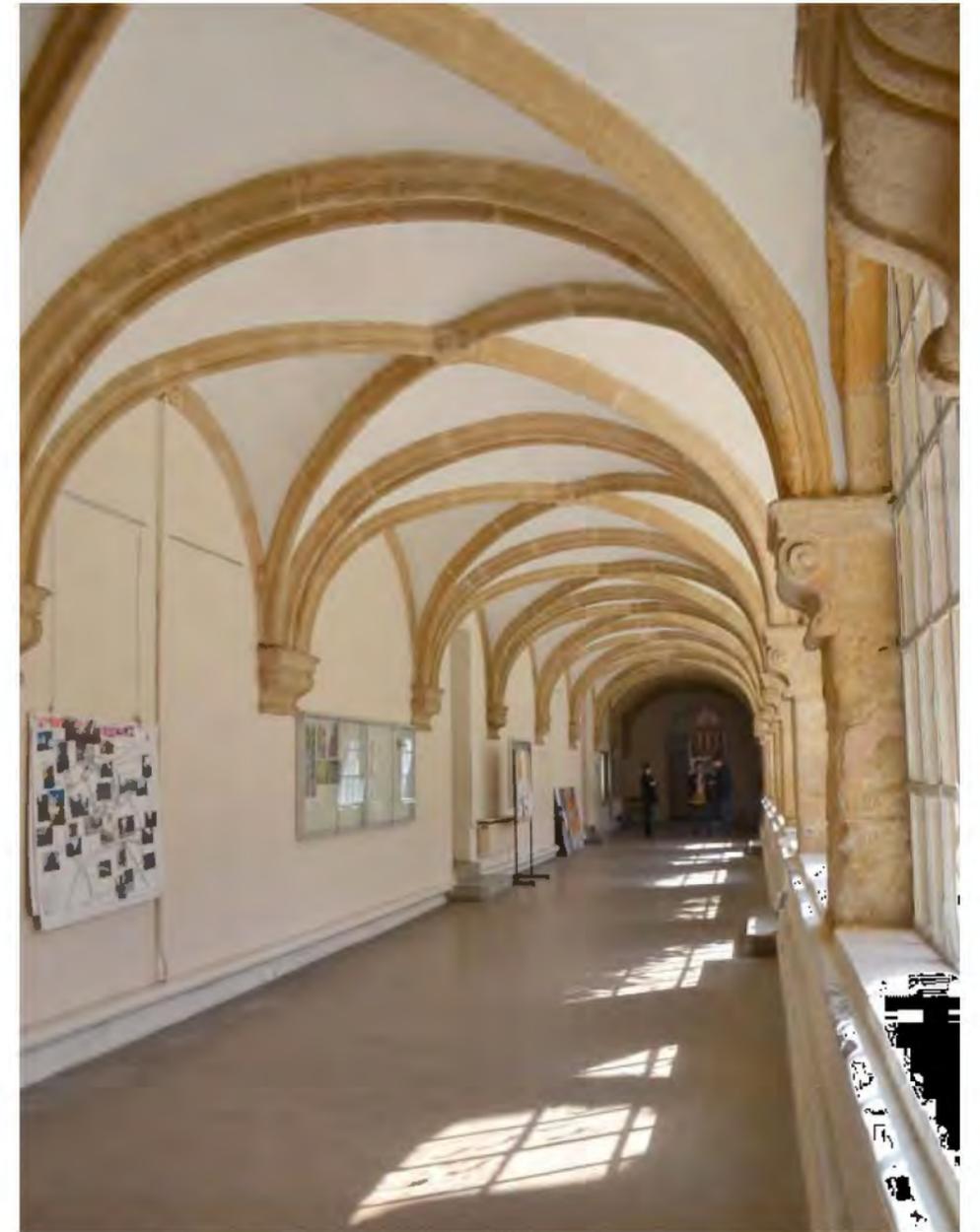
Vous proposerez dans la légende les mesures d'accompagnement et compléments d'investigations particuliers afin d'indiquer aux personnes qui auront à entreprendre la restauration définitive les points qui devront faire l'objet de travaux.

**EXERCICE II : PROJET D'AMÉNAGEMENT**  
**Vue aérienne et planches photos du couvent des Prêcheurs**

**Ancien couvent des Prêcheurs - Vue aérienne sur la cour de la verrière**



Ancien couvent des Prêcheurs – Vues du cloître



Ancien couvent des Prêcheurs – Vues de l'aile du Noviciat



**Reportage photographique -  
façades composant la cour de la Verrière**



# Reportage photographique

## Pignon aveugle et mur de clôture rue Chastel



''': U, UXY'Uff],,fY'XY`EJ'Y'XY`UJYff],,fY''''

